

# DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2024

## Département des Côtes d'Armor

*Assemblée plénière du 14 octobre 2024.*

Retrouvez-nous sur





# Les grandes lignes de la décision modificative (DM1) 2024.



## Contexte de cette décision modificative

**Un contexte financier qui reste difficile pour l'ensemble des Départements du fait:**

- d'un recul des recettes liées à la conjoncture économique (DMTO et TVA) ;
- de dépenses sociales qui restent dynamiques.

**Dans les Côtes d'Armor, des inscriptions de recettes prudentes au moment du BP qui permettent :**

- de disposer de recettes complémentaires lors de cette DM pour faire face à la dynamique des dépenses de protection de l'enfance...
- et aux incertitudes sur l'évolution des DMTO.



## Ce qu'il faut retenir de la décision modificative 2024

**Des recettes réelles de fonctionnement en progression à 682,47M€ (+7,95 M€, +1,18% par rapport au BP)**

**Cette progression s'explique principalement :**

- Par un ajustement de + 3,87 M€ au titre de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA),
- Par divers ajustements au titre de :
  - **la fiscalité** : +0,45 M€ sur les frais de gestion sur la TFPB, +0,32 M€ au titre du Fonds National de Péréquation des DMTO et +0,22 M€ sur l'Imposition sur Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).  
-2 M€ sur l'inscription prévisionnelle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à 103 M€.
  - **la péréquation** : +0,53 M€ sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), +0,11 M€ exonérations de la taxe foncière, -0,21 M€ sur le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI), -0,19 M€ sur la dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).
- Par des recettes complémentaires sur le Fonds de Solidarité Européen pour un montant de +2,09 M€ et sur le Pacte des Solidarités de +0,53 M€ pour l'année 2024,



## Ce qu'il faut retenir de la décision modificative 2024

Conséquence d'ajustements significatifs à la hausse qui permettent un redéploiement de crédits, les dépenses de fonctionnement progressent à 651,93 M€ (+7,08 M€, +1,10 % par rapport au BP).

### Certaines dépenses diminuent dont :

- L'autonomie -6,18 M€ dont -4,2 M€ au titre des allocations PA et PH l'APA ,
- L'insertion -3,87 M€ dont – 3,04 M€ au titre du RSA,
- L'enfance et famille -3,20 M€ dont -1,60 M€ résultant de la diminution du nombre d'assistantes familiales et -1,60 M€ conséquence de l'ajustement à la baisse des crédits prévus au BP pour l'accueil des mineurs non accompagnés accueillis.
- **Parallèlement certaines dépenses progressent dont :**
- L'enfance et la famille +14,36 M€ pour le dispositif d'urgence pour les enfants placés, les dotations aux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF),
- L'autonomie + 4,14 M€ dont 1,30 M€ au titre de l'ASH-PH (aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées) et + 0,97 M€ de dotations aux SAAD,
- Les finances +1,43 M€ dont 1,19 M€ de reversement de trop perçu de la fraction de TVA,

## Ce qu'il faut retenir de la décision modificative 2024

**Le périmètre des dépenses d'équipement reste constant du fait de redéploiement de crédits :**

**S'agissant des ajustements à la baisse :**

- Les infrastructures : -0,77 M€ au titre des mobilités voies cyclables et routes.
- L'enseignement supérieur : -0,63 M€ sur les CPER 2021-2027 et le campus grand Mazier.
- Les solidarités : -0,42 M€ au titre du soutien à l'investissement des bailleurs sociaux.
- L'autonomie : -0,30 M€ sur le plan du logement habitat adapté.
- L'environnement : -0,19 M€ pour l'ajustement des crédits sur la politique agriculture environnement suite au décalage de projets.

**L'inscription de nouvelles dépenses :**

- Les solidarités territoriales : +2,20 M€ au titre des contrats de territoires pour solder les opérations qui arriveront à échéance d'ici fin 2024.



**Les recettes d'investissement diminuent de -0,87 M€, principalement sous l'effet du FCTVA et d'une régularisation de l'inscription d'une avance remboursable.**



# La stratégie d'équilibre de la décision modificative n°1 (DM1) 2024.

## La stratégie d'équilibre de la décision modificative n°1

Dépenses (en M€)		Recettes (en M€)	
Fonctionnement	7,08	Fonctionnement	7,95
Investissement	0	Investissement	-0,87
<b>Total</b>	<b>7,08</b>	<b>Total</b>	<b>7,08</b>

✓ Conjugué aux autres mouvements de recettes en fonctionnement (+7,95 M€) et en investissement (-0,87 M€), des disponibilités apparaissent pour +7,08 M€ en DM1.

✓ Les dépenses de fonctionnement sont augmentées de +7,08 M€ et le volume des dépenses d'investissement reste inchangé ( 87,44 M€ ).

✓ Maintien du niveau d'emprunt à 26,98 M€ (inscription BP 2024).